



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 30 mars 2020 à 13 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

MM les conseillers
Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal étant tous présents consentent à ce que les trois points suivants soient ajoutés séance tenante, et ce, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Point 4.1 *Autorisation afin de procéder par appel d'offres public dans le cadre des travaux de réfection d'une portion de la chaussée du rang Notre-Dame*
- Point 4.2 *Rejet des soumissions déposées pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière et autorisation de procéder par appel d'offres public*
- Point 5.1 *Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive et de rehaussement de la digue*

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Autorisation afin de signer et de présenter toute demande d'autorisation auprès du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive et rehaussement de la digue au site no 14

2. Trésorerie

- 2.1 Suspension du taux d'intérêt sur tous les comptes en souffrance

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public dans le cadre des travaux de réfection d'une portion de la chaussée du rang Notre-Dame **(point ajouté séance tenante)**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 4.2 Rejet des soumissions déposées pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière et autorisation de procéder par appel d'offres public **(point ajouté séance tenante)**
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive et de rehaussement de la digue **(point ajouté séance tenante)**
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

20-03-096 **AUTORISATION AFIN DE SIGNER ET DE PRÉSENTER TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE AU SITE NO 14**

Attendu le programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville;

Attendu que dans le cadre de ce programme, des travaux de stabilisation d'une section de la rive nord et de rehaussement de la digue au site no 14 ont été priorisés;

Attendu que ces travaux nécessitent une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le directeur général, M. François Dumont, soit autorisé à signer et à présenter toute demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux mentionnés précédemment.

QU'un chèque de 692 \$ soit délivré pour les frais de traitement de la demande par le MELCC ainsi qu'un chèque de 1 919 \$ pour les frais de traitement de la demande par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 20-02-054 adoptée en séance ordinaire le 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRÉSORERIE

20-03-097 SUSPENSION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Attendu que le Règlement 698-20 *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020* prévoit que *Tout compte en souffrance pour les taxes, les tarifs, les compensations, les droits sur les mutations immobilières, services rendus et tout autre type de créance après échéance porte intérêt au taux de 12 % par année.*

Attendu que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer par résolution tout autre taux d'intérêt;

Attendu les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville de Saint-Raymond souhaite alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance pour les taxes, les tarifs, les compensations, les droits de mutation immobilières, services rendus et tout autre type de créance exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an.

QUE ce taux soit rétroactif au 16 mars 2020 et maintenu jusqu'au 15 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

20-03-098 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG NOTRE-DAME

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'enrobé bitumineux et de gravier MG-20 et MG-112 dans le cadre des travaux de réfection d'une portion de la chaussée du rang Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-03-099 REJET DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE ET AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

Attendu les invitations transmises par la Ville de Saint-Raymond en vue de l'octroi d'un contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2020;

Attendu que deux soumissions ont été déposées lors de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le vendredi 27 mars 2020;

Attendu que pour chacune des soumissions déposées le montant total dépasse les 100 000 \$;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rejette les deux soumissions déposées dans le cadre des travaux mentionnés précédemment et autorise le directeur du Service des travaux publics à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

20-03-100 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE ET DE REHAUSSEMENT DE LA DIGUE

Attendu le programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville;

Attendu que dans le cadre de ce programme, des travaux de stabilisation d'une section de la rive nord et de rehaussement de la digue au site no 14 ont été priorités;

Attendu que ces travaux nécessitent une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond demande une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf pour la réalisation des travaux mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 13 h 54.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &